

Paris, le 24 juillet 2008

Communiqué de Presse

Le Club Energies Numériques souligne l'importance du dividende numérique pour la croissance française

Le passage au tout numérique a un objectif essentiel : libérer la croissance numérique en libérant la ressource rare des fréquences. A partir de cette matière première précieuse, et en fonction des arbitrages qui seront faits par le Gouvernement, les acteurs de l'audiovisuel et des télécommunications vont pouvoir apporter des services innovants et enrichis aux Français. C'est pourquoi le Club salue la solution d'équilibre proposée par la Commission du dividende numérique, permettant de répondre de manière ambitieuse aux besoins essentiels exprimés par ces deux secteurs.

Avec 11 réseaux, la HD, nouveau standard de diffusion, sera accessible pour toutes les chaînes de la TNT et pour tous les téléspectateurs. La France deviendra ainsi le premier pays à basculer intégralement en HD, d'autant que, grâce à une disposition de la LME¹, l'ensemble des téléviseurs et des adaptateurs permettront de recevoir le flux TNT HD d'ici 2012. Le deuxième réseau de TMP correspond également à un réel besoin, en garantissant la diffusion d'une trentaine de chaînes en mobilité. La « sous-bande » de 72 MHz permettra le déploiement de plusieurs réseaux très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Comme le propose la Commission, la bande III devra pouvoir être affectée en priorité à la radio numérique, ce qui permettra d'aboutir très rapidement à une couverture nationale. A cet égard, le Club Energies Numériques estime indispensable que, comme pour la TNT, l'ensemble des récepteurs radios soient progressivement compatibles avec la radio numérique et regrette la suppression, par la CMP, de la disposition votée par le Sénat dans le cadre de la LME.

Les recommandations faites par la Commission sont bien de nature à doter la France d'atouts majeurs pour son avenir numérique, avec un nouveau paysage audiovisuel et un développement de ses infrastructures de très haut débit dès l'horizon 2012.

Le Gouvernement décidera de l'affectation des fréquences concernées. Comme le rappelle le rapport de la Commission du dividende numérique demandant une « utilisation rapide et effective », il est pourtant un autre enjeu pour faire réussir la France dans le numérique : cristalliser au plus vite le dividende. A cette fin, le Club Energies numériques rappelle qu'il est indispensable de migrer dès l'extinction de l'analogique vers un plan de fréquences tout numérique. Il souligne l'importance de lancer rapidement la négociation de ce plan avec nos voisins européens afin de tenir les délais prévus par la loi pour la libération du dividende numérique.

Les projets de schéma de réutilisation des fréquences et de schéma de passage au tout numérique constitueront des éléments centraux du Plan de développement du Numérique proposé par Eric Besson, Secrétaire d'Etat en charge du numérique. A l'occasion de ce Plan, le Club Energies numériques a formulé, à travers sa plate-forme d'actions, 16 engagements concrets et proposé 7 projets de croissance numérique². L'affectation du dividende numérique est indispensable pour permettre des avancées décisives de ces projets de croissance.

¹ Loi de Modernisation de l'Economie du 23/07/08

² Filière française du logiciel, Contenus et édition on-line, TMP, Radio numérique, HD, Cinecitta français, Réseaux d'énergie numériques

A propos du Club Energies numériques

Le Club Energies numériques réunit une quarantaine de chefs d'entreprise impliqués dans la transition numérique. Action tank dédié à la croissance numérique, il a pour objectif de mettre en œuvre au sein de ses entreprises membres des actions concrètes en faveur de la diffusion et des usages des TIC. Il structure son action autour de 16 actions concrètes et de 7 projets de croissance numérique.

Pour en savoir plus : www.blogcombes.fr

Contacts presse : Séverine Lèbre- Badré, 06 03 34 17 16 ; Alain Chastagnol, 01 41 34 62 05